

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DES HAUTS-DE-FRANCE

Séance du 24 avril 2019
Avis n°2019-06

Avis du CSRPN Hauts-de-France sur le renouvellement du plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale du Platier d'Oye (Nord) pour la période 2019-2028.

Après avoir entendu la présentation du plan de gestion, les avis de Françoise Duhamel et Bernard Brill référents du CSRPN pour ce plan de gestion et suite aux échanges avec EDEN 62, le CSRPN relève la qualité du travail effectué, en particulier concernant les habitats naturels et les aspects géomorphologiques.

Le CSRPN émet donc un **avis favorable** à la mise en œuvre de ce plan de gestion pour la période 2019-2028, assujéti des recommandations suivantes :

- poursuivre le travail sur les aspects hydrologiques et hydro-géomorphologiques afin d'être en capacité de maintenir et/ou renforcer les niveaux d'eau et les enjeux avifaunistiques ou phytocénotiques associés. Une attention devra en particulier être portée sur le polder ouest ;
- poursuivre la réflexion sur la salinité des milieux et la gestion des habitats naturels associés ;
- poursuivre les échanges et le travail avec l'ULCO (Université du Littoral Côte d'Opale) sur les problèmes liés à l'érosion et les risques de submersion ;
- sur les aspects avifaunistiques, élargir les analyses à un contexte plus large que celui de la RNN, afin de connaître et relativiser les dynamiques de population^s existante^s sur la réserve elle-même. Plus particulièrement il est attendu une analyse visant à relativiser les résultats de densité de certaines espèces d'oiseaux dont les habitats de reproduction sont plus largement répartis / périmètre de la RNN par rapport à celle dont la RNN a une véritable responsabilité ;
- de manière générale, poursuivre les réflexions sur les raisons des succès ou échecs de reproduction des espèces aviennes ;
- une réflexion sur la régulation de certaines espèces allochtones et en particulier de la Bernache du Canada est à évaluer ;
- parallèlement, les effets de favoriser certaines espèces comme le Lapin de garenne est à analyser plus finement ;
- revoir les objectifs de gestion de certains complexes prairiaux de la réserve autrement que par du pâturage suivi d'une fauche de regain et prévoir de la fauche exportatrice stricte sur certaines zones ;
- envisager des inventaires spécifiques sur la bryoflore, les lichens et les characées afin de poursuivre et d'affiner l'évaluation et la hiérarchisation des enjeux ;
- revoir la hiérarchisation sur les groupes d'invertébrés en privilégiant ceux pour lesquels des listes rouges régionales existent (araignées en particulier) ;
- revoir l'évaluation des effets du règlement (décret de la RNN) sur la fréquentation humaine, notamment du domaine public maritime (DPM) mais aussi des accès menant au DPM en traversant la RNN.

Fait le 25 août 2019
à Amiens

Le Président du CSRPN Hauts-de-France,



Franck SPINELLI